



Chambre régionale des comptes
de Rhône-Alpes

Monsieur le Président de section doyen,
Mes chers Collègues,
Mesdames, Messieurs,
Chers amis

Monsieur le Président de section doyen, je suis très touchée par votre message de bienvenue.

Chers collègues magistrats, assistants et agents administratifs, je tiens à vous remercier très chaleureusement de l'accueil que vous me réservez.

Je sais que cette période de congés n'est pas la plus commode pour organiser une séance d'installation et je suis vraiment sensible à votre présence aujourd'hui pour m'accompagner dans ce premier temps de ma prise de fonction.

Permettez-moi de saluer mes invités personnels : Thierry Mourier des Gayets, tout simplement venu en ami, ayant quelques attaches lyonnaises, Michèle Papaud qui guide mes premiers pas à Lyon.

En ce moment particulièrement émouvant où je rencontre pour la première fois la Chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes réunie en séance solennelle, je veux d'abord vous dire ma fierté.

Je mesure en effet la confiance qui m'est faite par cette nomination à la présidence de la 2^{ème} chambre de France après celle d'Ile-de-France et je veux dire ma reconnaissance au Premier président, Didier Migaud, qui l'a proposée.

Je voudrais aussi exprimer ma gratitude à tous les membres de la Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire, que je viens de quitter. Je sais bien que je dois à la réussite de notre travail ensemble, d'être ici aujourd'hui.

C'est un honneur pour moi de me trouver à la tête d'une Chambre compétente sur huit départements aux caractéristiques très variées et installée dans cette très belle ville de Lyon, capitale des Gaules que j'ai hâte de connaître mieux.

C'est un honneur et une chance de succéder à Michel-Pierre Prat et avant lui à Jean-François Larger, Jacques Belle, Christian Descheemaeker et Bernard Levallois.

C'est un honneur pour moi d'être appelée à présider une collégialité dont la contribution à la production des juridictions financières est aussi déterminante. Je pense évidemment aux dernières enquêtes pilotées par la Chambre sur le RMI/RSA ou sur la décentralisation routière, mais aussi à vos travaux sur les emprunts structurés, à Saint-Etienne en particulier.

Je suis flattée, Monsieur le Président de section doyen, par le parallèle que vous avez fait entre mon parcours professionnel et celui de Michel-Pierre Prat.

Je sais que Michel Prat a beaucoup apporté à la Chambre. Il n'est que de voir ces nouveaux bureaux, inaugurés l'an dernier, qui fournissent à la Chambre un cadre de travail à la fois digne, fonctionnel et agréable. J'ai connu vos anciens locaux, rue Garibaldi, lors de deux visites que j'avais faites en tant que secrétaire générale adjointe de la Cour et je me réjouis que la question de l'installation de la Chambre soit désormais réglée.

Je sais que Michel Fratacci, Sylvie Chaigneau-Peyroux et Philippe Royer ont pris une part active et déterminante dans ce déménagement et veux saluer leur réussite.

Vous avez appelé mon attention, Monsieur le Président de section doyen, sur le renouvellement des personnels de la Chambre, qu'ils soient magistrats ou assistants. Je crois en effet que c'est un atout pour une chambre de la taille de celle-ci, d'être composée à la fois de membres qui en connaissent l'histoire et d'autres qui sont plus récents et qui apportent une expérience d'autres administrations et d'autres régions. Et la diversité des compétences est très utile tant le champ de nos contrôles s'est diversifié. Je sais que Michel Prat a consacré beaucoup de temps et d'énergie au recrutement des magistrats et lui suis particulièrement reconnaissante d'avoir réussi à ramener la Chambre à son effectif (presque) au moment de son départ.

J'ai appris qu'à la suite de la mission d'inspection de 2009, la Chambre a apporté des réponses à ses recommandations, touchant à sa programmation, à son organisation et à son fonctionnement.

J'ai donc conscience d'arriver dans une chambre bien installée, et en bon ordre de marche.

Alors que vous dire ?

Je me garderai bien de tracer des orientations avant même de vous connaître. Aujourd'hui, en prenant mes fonctions, je veux juste vous dire dans quel état d'esprit j'aborde cette présidence et quelques unes de mes convictions, s'agissant des chambres régionales des comptes.

Ces convictions, je les tire à la fois de mon expérience au secrétariat général de la Cour mais aussi et surtout des presque sept années passées à la chambre régionale des comptes des Pays de la Loire.

La première de ces convictions, c'est qu'il n'est de richesse que d'hommes, et de femmes bien sûr. A mes yeux, une chambre est avant tout une communauté de travail à laquelle chacun, à sa place, quel que soit son grade ou sa fonction, de l'agent du greffe au magistrat, contribue. Et il importe que cette communauté de travail fonctionne de manière harmonieuse tant notre vie professionnelle prend de place dans notre vie. Sachez donc que je serai attentive à votre perception du fonctionnement de la Chambre. Je pense aussi que pour qu'une communauté de travail fonctionne bien, il faut qu'elle soit animée par un projet commun qui la soude, nécessaire à son fonctionnement collectif.

Ma deuxième conviction concerne l'indépendance de notre institution et l'impartialité de ses membres qui fondent l'autorité de nos travaux. Elle découle de notre statut de magistrats et du serment que nous avons prêté de nous comporter dignement et de respecter le secret de nos délibérations. La règle des sept ans qui s'applique au Président participe de ce principe. Elle protège l'institution de la trop grande implication, dans la vie locale, de celui qui l'incarne.

Ma troisième conviction touche à l'exercice de nos missions et à la programmation. En dehors du contrôle budgétaire, que nous ne maîtrisons pas mais dont je perçois la place dans cette chambre, je pense que nous devons rechercher un équilibre dans l'exercice de nos travaux de contrôle par une programmation pertinente.

Équilibre entre, d'une part, le contrôle de la régularité des comptes comme des gestions locales et, d'autre part, entre les travaux d'évaluation qu'ils soient propres à la Chambre, comme le travail que vous avez conduit sur la gestion des stations de sport d'hiver ou qu'ils soient communs à la Cour et aux chambres régionales des comptes.

Ma quatrième conviction est que nous devons veiller à faire connaître le résultat de nos travaux dans le respect des dispositions qui nous régissent évidemment. Les chambres régionales des comptes jouent un rôle essentiel dans la régulation de la démocratie locale et pour qu'elles le jouent effectivement, il faut que le citoyen soit informé. On l'a vu récemment avec la Chambre régionale des comptes du Nord-Pas-de-Calais et ses investigations sur le bassin minier.

J'en esquisserai une cinquième. Le fonctionnement en réseau des juridictions financières est fondamental. Chacune des chambres régionales des comptes, juridiction indépendante puisque l'équilibre voulu par le législateur de 1982 n'a pas été bouleversé, tire à mon sens sa force, non seulement de ses travaux, mais aussi des liens qui l'unissent aux autres chambres régionales des comptes et à la Cour des comptes.

Aussi, je veux vous dire ma conviction, que loin d'affaiblir les juridictions financières, la loi du 13 décembre 2011, les renforce. Vous ne comprendriez pas, en effet, que je ne m'arrête pas sur cette loi qui, avec d'autres textes publiés avant et des dispositions statutaires incluses dans le projet de loi Sauvadet, constitue, enfin, la réforme des juridictions financières

La loi du 13 décembre, permet à la Cour de remplir effectivement le rôle que lui confère la révision constitutionnelle de 2008, d'assistance au Gouvernement et au Parlement sur un champ étendu à la sphère publique locale.

Les compétences nouvelles des formations interjuridictions devraient faciliter l'organisation et le fonctionnement des enquêtes communes. La mise en œuvre de ces dispositions emporte des conséquences telles pour les travaux communs que le Premier président a institué un groupe de travail qui lui fera des propositions de modification de l'instruction relative aux formations communes.

La mise en place de normes professionnelles, communes autant que possible, à la Cour et aux chambres régionales des comptes, devrait favoriser l'homogénéité des méthodes de contrôle.

Le relèvement des seuils d'apurement administratif nous permettra de juger les comptes de toutes les collectivités et de faire de la prescription extinctive de responsabilité, un usage résiduel et non pas directeur dans notre programmation, ce qui n'était pas satisfaisant, vous en conviendrez.

Le regroupement de certaines chambres régionales des comptes –les plus petites- resserrera le réseau puisque l'on passera de 22 chambres à 15 en France métropolitaine. Dans son discours aux Présidents de chambres régionales des comptes réunis en conférence administrative, le Premier président a clairement annoncé quelle serait la carte du réseau des chambres régionales des comptes issue de ces regroupements. En ce qui nous concerne, je comprends que notre ressort pourrait être élargi à celui de la Chambre régionale des comptes d'Auvergne et que la mise en œuvre de ces dispositions pourrait intervenir rapidement, dans l'année 2012 et au plus tard en 2013. Ce sera un défi considérable à relever pour l'ensemble des parties prenantes. Nous aurons bien sûr l'occasion d'y revenir dans les semaines à venir et j'aurai à cœur de travailler en lien étroit avec l'actuel et le futur président de la chambre régionale des comptes d'Auvergne sur cette échéance.

Je dois avouer que la tâche me paraît immense ! Il va nous falloir gravir, pas à pas, la montagne et j'aurai bien besoin de m'assurer sur vous !

Je vais donc, comme vous m'y invitez, Monsieur le Président de section doyen, m'attacher à découvrir la Chambre et sa région avant de tracer des orientations pour la durée de ma présidence. Je me consacrerai à cette prise de

connaissance dans les premiers mois de 2012. Ils seront bien remplis avec la représentation de la Chambre aux cérémonies des vœux et mes visites protocolaires dans les huit départements. Je compte évidemment sur les présidents de section, MM. Michel Fratacci, Gérard Chauvet, Bruno Vietti, Philippe Sire et André Pezziardi pour m'y aider. Je sais aussi pouvoir m'appuyer sur le ministère public près cette chambre dont je salue le rôle éminent. Je tiens à vous dire, Monsieur le Procureur financier et Madame, mon attachement aux bonnes relations entre siège et Parquet.

Je sais aussi pouvoir me reposer sur la secrétaire générale et ses collaborateurs, ainsi que sur Marie-Joe Roussel, mon assistante.

J'ai éprouvé, Madame la secrétaire générale, Monsieur Royer, votre dévouement et votre efficacité dans la préparation de mon installation à Lyon qui s'est déroulée à flux tendu. Je souhaite vous en remercier très chaleureusement.

Avant de lever cette séance, et de nous séparer pour prendre quelques congés. Je veux vous dire que je me réjouis beaucoup de travailler avec vous. Je tiens à souhaiter à chacun d'entre vous, d'excellentes fêtes de fin d'année auprès de vos familles et de vos amis. Nous nous retrouverons tous rassemblés, le mardi 10 janvier à 11 heures pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

Je vous invite à présent, à partager un moment convivial. Je vous prie de bien vouloir demeurer à votre place pendant que les magistrats quittent la salle d'audience.

La séance est levée.